



FORMATION AES

Accompagnant Éducatif et Social

en formation continue



Le Diplôme d'État AES (Accompagnant Éducatif et Social) constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social.

Ce diplôme est certifié de niveau 3 de la nouvelle nomenclature au RNCP.

LE MÉTIER :

L'accompagnant Éducatif et Social (AES) réalise un accompagnement au quotidien dans les actes de la vie quotidienne. Il tient compte des difficultés pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Ce professionnel aide au quotidien des enfants, et des adultes en situation de handicap ou des personnes âgées vulnérables, à domicile ou dans une structure collective. Il intervient également en dispositif ULIS pour accompagner dans les apprentissages scolaires.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

La formation théorique et pratique se décompose en **5 domaines de formation (DF)** auxquels sont associés **5 blocs de compétences :**

DF 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

| | |
|------|---|
| UF 1 | La prise en compte des besoins fondamentaux dans l'accompagnement de la personne. |
| UF 2 | Notions de santé. |
| UF 3 | Ergonomie, aide à la mobilité et transferts. |
| UF 4 | Regard sur la personne et ses fonctions primaires. |
| UF 5 | La personne et son rapport au corps. |
| UF 6 | Les techniques et outils de communication verbale et non verbale. |
| UF 7 | Notion de base d'apprentissage en fonction du public accompagné. |
| UF 8 | Prévention et gestion des situations à risque. |

| | |
|------|---|
| UF 9 | Accompagnement à la fin de vie. |
| UF10 | Professionalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal). |

DF 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité.

| | |
|-----|---|
| UF1 | Aide à l'entretien du cadre de vie de la personne. |
| UF2 | Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne. |
| UF3 | Professionalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal). |

DF 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne

| | |
|------|---|
| UF1 | Socialisation et inscription dans la vie citoyenne |
| UF2 | Les différentes dimensions d'accessibilités |
| UF3 | La famille et l'entourage |
| UF 4 | Vie collective |
| UF 5 | Projet d'activités individuelles ou collectives et techniques d'animation |
| UF 6 | Prévention de l'isolement des personnes |

DF 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention

| | |
|------|--|
| UF1 | Les bases des politiques publiques et de la réglementation régissant le secteur social et médico-social |
| UF2 | Ethique et déontologie |
| UF3 | Développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes dimensions, physiques, psychologiques, sociales et culturelles |
| UF 4 | Les grandes familles de pathologies, troubles, déficiences et incidences somatiques, psychiques et sociales |
| UF 5 | Fondamentaux relatifs aux différents secteurs d'intervention de l'AES |
| UF 6 | Le contexte professionnel |

Robert Schuman FORMATION AES Accompagnant Éducatif et Social en formation continue

DF5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement des personnes.

| | |
|------|---|
| UF1 | Projet d'établissement et projet personnalisé |
| UF2 | Travail en équipe et organisation |
| UF3 | Transmission et communication professionnelle |
| UF 4 | Professionalisation et construction identité professionnelle (enseignement transversal) |

ORGANISATION DE LA FORMATION :

La formation est organisée sur 10 mois minimum en alternance centre de formation / structure d'accueil. Au total, ce sont 1407 heures de formation réparties de la manière suivante :

- 567 heures de formation théorique réparties sur 16 semaines dont 21 heures (3 jours) consacrées à l'AFGSU2 (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences de niveau 2).
- 840 heures de formation découpée en 3 stages dans des structures différentes couvrant les 5 blocs de compétences.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Le ou la candidat(e) devra atteindre la majorité durant l'année de l'examen.

Dossier de candidature à transmettre avant inscription :

- Dossier dûment complété
- Lettre de motivation présentant un projet professionnel structuré
- Les diplômes et/ou tout document retraçant le parcours de formation ou professionnel du candidat

Sont admis de droit, suite au dépôt du dossier de candidature :

- Les candidats titulaires d'un CAP AEPE, CAP Petite Enfance, BEP CSS, CAP ATMFC, TP ASMS, TP ADVF Spécialité CCS, TP ADVF, DE Auxiliaire de Puériculture, DE Aide-Soignant...(Liste non exhaustive, consulter le centre de formation)
- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Les candidats ayant au préalable acquis un ou plusieurs blocs de compétences

NB : les candidats ayant acquis un ou plusieurs domaines de compétences du DEAES relevant des anciennes dispositions, du DE AMP ou AVS bénéficient d'un entretien de positionnement avec l'établissement de formation.

Le centre de formation s'autorise à proposer à tous les candidats :

- Un entretien de 30 minutes avec la référente de formation, portant sur la relecture du dossier de candidature et notamment du projet professionnel.

N.B : Cette épreuve constituera l'épreuve de sélection pour tout candidat n'étant pas concerné par les admissions de droit.

VALIDATION DU DIPLÔME :

L'évaluation des compétences acquises par le candidat s'effectue tout au long du parcours de formation conjointement entre le centre de formation et les structures d'accueil en suivant les exigences du référentiel de formation.

Chaque bloc de compétences est validé dès lors que le candidat a atteint une moyenne au moins égale à 10/20 et qu'il a acquis à la fin de son parcours les compétences visées dans le livret de formation.

A l'issue du parcours de formation, les candidats sont présentés à la certification par le centre de formation. Le jury valide alors ou non les candidats présentés. Il peut valider partiellement les blocs acquis.

N.B : Le DE AES est délivré sous réserve d'obtention de l'AFGSU2.

POURSUITE DE FORMATION et/ou DEBOUCHES PROFESSIONNELS :

- Un candidat ayant validé son DE AES peut poursuivre sa formation en intégrant les formations suivantes :
- Diplôme d'Etat d'Aide-Soignante
- Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur
- Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé
- Diplôme d'Etat de Technicien d'Intervention Sociale et Familiale.

Robert Schuman FORMATION AES Accompagnant Éducatif et Social en formation continue

Le titulaire du DE AES peut exercer son activité professionnelle auprès de publics variés à domicile ou en structures collectives :

- Dans le cadre du domicile : en Service d'Aide À Domicile (SAAD) auprès de tout public, ou auprès de particuliers employeurs.
- Dans le cadre de structures collectives :
- Etablissement ou service d'aide par le travail (ESAT), Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) auprès de personnes en situation de handicap.
- En EHPAD (Etablissement Hébergement de Personnes Agées Dépendantes), MARPA (Maison d'Accueil Rurale Personnes Agées), foyers logements, auprès d'un public personnes âgées.
- En IME (Instituts Médicaux Educatifs), MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social), IEM (Institut d'Education Motrice) auprès d'un public enfants.
- En établissements d'enseignement et de formation auprès d'enfants et d'adolescents en difficulté, ou établissements d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs.

ACCESSIBILITE HANDICAP :

Nos locaux sont adaptés à l'accueil de personnes en situation de handicap.

Le métier est accessible en apportant des aménagements individualisés qui sont étudiés au cas par cas en fonction des situations, en centre de formation et/ou en structure d'accueil.

L'établissement invite les candidats et structures d'accueil à prendre contact avec le référent handicap du centre de formation aux coordonnées suivantes :

Madame Stéphanie GANDON
stephanie.gandon@cneap.fr
06.38.79.54.91 ou 02.43.09.64.64.

COÛT de la FORMATION :

Pour les contrats en formation continue : financement éligible au CPF (Compte Personnel de Formation), autofinancement ou autres dispositifs, prendre contact avec l'établissement pour analyser la demande.

CONTACT :

Chargée de Mission DE AES :
Madame Lydie MOREIL
lydie.moreil@cneap.fr ou 0638796409

